

Arrêté de nomination du Jury « Licence Accès Santé (LAS) 1-2-3 » Année universitaire 2025-2026

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L. 613-1, L. 712-2°, R. 811-13, D. 911-31

VU l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

VU le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;

VU l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation général en sciences médicales,

VU l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du 1^{er} et du 2nd cycle des études médicales,

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

VU l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

VU l'arrêté du 17 mai 2024 relatif au diplôme national de licence accréditant Université de Nice en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU la délibération n°2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

VU l'arrêté n°23/2023 du 01/03/2023 portant délégation de signature du Pr Jean DELAMONICA, Doyen de la Faculté de Médecine ;

VU la réglementation des examens d'Université Côte d'Azur adoptée par le Conseil académique le 3 juillet 2025, dans sa version actuellement en vigueur ;

VU les modalités de contrôle des connaissances adoptées par le Conseil de Gestion de l'UFR Médecine le 17 septembre 2025 ;

Sur proposition des responsables de formation, le Président d'Université Côte d'Azur arrête :

Article 1 :

Est désigné (e) président (e) du jury de la Licence Accès Santé (LAS) :

Dr. Damien AMBROSETTI

Sont désignés (es) membres du jury de la Licence Accès Santé (LAS) :

Semestre 1 :

ECUE 1 :	Biomoléculaire/Génétique/ Biologie cellulaire/BDR	Professeur Sylvie BANNWARTH
ECUE 2 :	Chimie/Chimie organique/Biochimie	Professeur Giulia CHINETTI
ECUE 3 :	Biophysique et physique de la matière Biophysique des rayonnements	Professeur Olivier HUMBERT
ECUE 4 :	Physiologie/Pharmacologie médicale	Professeur Guillaume FAVRE

Semestre 2 :

ECUE 5 :	Biostatistiques et statistiques/ Santé numérique	Professeur Pascal STACCINI
ECUE 6 :	Ethique et médecine légale/Santé publique/ Santé environnementale	Professeur Christian PRADIER
ECUE 7 :	Anatomie générale/Microbiologie	Professeur Patrick BAQUE
ECUE 8 :	Histologie/Embryologie	Professeur Philippe BAHADORAN
ECUE 9 :	Maïeutique/Pharmacie	Docteur Sandra MACCAGNAN
ECUE 10 :	Odontologie/Kinésithérapie	Docteur Christine VOHA

Article 2 : Le présent jury est compétent s'agissant des délibérations du semestre impair, du semestre pair et des sessions de rattrapage.

Article 3 : Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, l'absence d'un membre de jury ne peut être admise.

Fait à Nice, le 15 octobre 2025

Pour le Président et par Délégation,

Le Doyen de la Faculté de Médecine de Nice

Pr. Jean DELLAMONICA

Pour le Président d'Université Côte d'Azur

et par délégation

Le Doyen de

L'UFR Médecine de Nice

Jean DELLAMONICA